

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Présents : Hervé Baro, Sylvie Séguy, Gérard Ferrand, , Michel Séguy, Philippe Cachia, William Anstett.

Procuration : Hartmut Schulze à Hervé Baro.

I – Travaux rue Boisset

Rappel : Le 31 juillet, le conseil municipal a validé le rapport de la commission d'appel d'offre et retenu les entreprises.

Il restait néanmoins à rencontrer les riverains concernés par les travaux, ce qui a été fait , puis à choisir entre les options concernant la rue montante et les bordures de rues : soit tout en calade , soit tout en béton lavé , soit mixte (montée en béton lavé et bordures de rue en calade) .

M. le maire présente le détail des montants des différentes options :

Quelle que soit l'option retenue, les travaux comportent une tranche fixe d'un montant total de 209 106, 76 € HT.

SPR	1 925,00
Maitrise d'œuvre	13 500,00
Géomètre	1 070,00
Entreprise Neveu	6 075,00
Entreprise CHAUVET	64 560,50
Entreprise CBTP	121 976,26
Sous-total tranche fixe	209 106,76 HT

Les entreprises proposent les devis suivants :

	Option calade	Option béton lavé	Mixte
Devis CBTP	44 950 € HT		19 530 € HT
Devis CHAUVET		12 325 € HT	6 840 € HT
Total travaux (tranche fixe + option)	254 056,76 € HT	221 431,76 HT	235 476, 76 €
TVA	50 811,35 €	44 286,35 €	47 095 € HT

La totalité des financements obtenus (Etat, Région, Département, CCRLCM) s'élève à 198 834,42 € HT, soit 80 % d'un **montant maximum de travaux de 248 542.00 € HT.**

M. le maire propose de retenir l'option mixte : Calade le long de la rue Boisset et béton sur la montée.

Vote : 6 Pour 1 Abstention

Afin d'avoir suffisamment de trésorerie, M. le maire propose de réaliser un emprunt d'environ 50 000.00 € pour faire l'avance de la TVA sur la totalité des travaux. Celle-ci sera remboursée par l'État un an après le paiement des factures.

Accord à l'unanimité

II – Permis de végétaliser :

Il s'agit d'un « concept » porté par le département de l'Aude et par le CAUE.
« Le permis de végétaliser est un engagement mutuel entre les habitants et la commune, en faveur du cadre de vie. Il permet aux habitants volontaires de planter devant leur façade, ou devant différents espaces publics définis par la commune. »
Après acceptation de leur demande, la commune aménage une jardinière en pleine terre et fournit la ou les plantes adaptées, choisies dans un catalogue proposé (plantes sobres en eau). En échange, les habitants s'engagent à planter et à entretenir le végétal mis à leur disposition.
Plusieurs lieux ont déjà été identifiés dans le village, et notamment le secteur de la rue Boisset.
Certains riverains se sont montrés intéressés par cette proposition.

Il s'agit là de voter le principe du permis de végétaliser. Une information sera faite auprès des habitants.

Accord à l'unanimité

III – Logement de la rue de l'EGLISE

Information : Par un mail en date du 12 septembre, l'association Phonurgia nous a informé qu'elle n'allait pas pouvoir donner suite au projet de résidence qu'elle avait forgé à la suite de son séjour à Termes l'an dernier. En effet le Ministère de la Culture se désengage de l'aide apportée aux projets de création de projets radiophoniques « ce qui fragilise considérablement l'éco-système du podcast d'auteur et par conséquent nos hypothèses relatives à la viabilité économique d'un lieu de Résidence qui lui serait prioritairement dédié ».

Elle abandonne donc le projet de location de l'ancien logement de Gina.

Proposition est faite de le mettre en location pour un loyer mensuel de 500.00 € (logement remis à neuf, avec 3 chambres).

En l'absence de la demande de location par un habitant du village, la proposition est faite de rechercher des personnes désireuses de s'installer au village avec un projet d'activité professionnelle.

Accord à l'unanimité

IV – Délibération passage à la nomenclature M 57

La nomenclature comptable évolue et passera au 1^{er} janvier à une nomenclature dite M 57 à la place de l'actuelle M14.

Les règles de budgétaires sont assouplies permettant une plus grande marge de manœuvre.

Il est néanmoins demandé à la commune de délibérer à ce sujet.

Accord à l'unanimité

V – Délibération taxe ordure ménagère

La taxe d'ordures ménagères est incluse dans la taxe foncière que la commune paie pour ses bâtiments communaux. Elle doit donc se faire rembourser par ses locataires, ce qui représente les sommes suivantes :

Logement occupé par Astrid Mattern : 174.00 €

Logement occupé par William Anstett et Claire Grolleau : 155.00 €

Logement occupé par Maria et Jean-Luc Grossoleil : 78.00 €

Auberge communale : 450.00 €

Accord à l'unanimité

VI – Intégration du budget château dans le budget principal

Monsieur le Maire propose que le budget château soit intégré dans le budget principal. En effet, le fait que la comptabilité du château soit à part dessert la commune qui voit certaines subventions demandées à l'État réduite de ce fait.

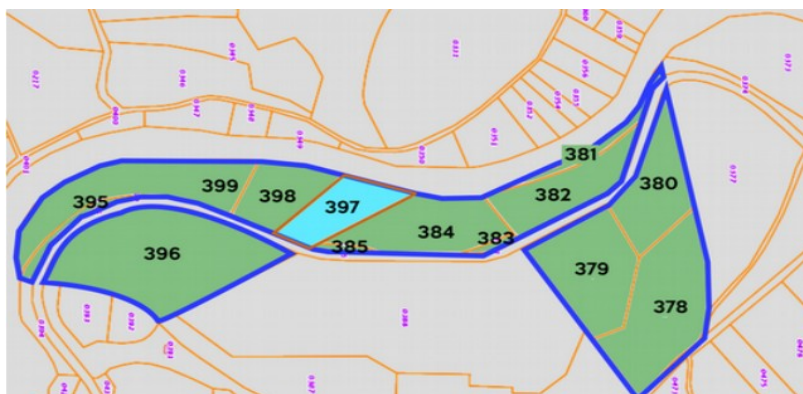
La gestion de ce budget continuera néanmoins à faire l'objet d'une comptabilité analytique permettant de connaître précisément les dépenses et les recettes liées au château.

Accord à l'unanimité

VII Vente de parcelles communales

William Anstett et Claire Grolleau exploitent depuis maintenant plusieurs années des terrains communaux pour leur activité agricole. Ils souhaiteraient conforter leur activité par l'achat des parcelles ci-dessous : 381, 382, 383, 384, 385, 398, 399, 395 et 378, 379, 380, 396. L'ensemble représente une surface de 1,39 hectare.

Cette demande se fait en accord avec Gilles Gautherot, actuel utilisateur des parcelles 379 et 396.



Un accord de principe est demandé pour cette vente.

Vote : Vote 6 Pour – William Anstett ne votant pas

VII – Questions diverses

- Équipement des parkings en bacs de tris : après le parking du village, les poubelles du parking des gorges seront équipées de bacs pour la collecte du verre et des emballages.
- Barrage de la Païchère : le barrage s'est rempli d'alluvions depuis de nombreuses années et ne constitue plus une réserve d'eau suffisante pour l'arrosage des jardins (actuellement, 2h d'ouverture du béal suffisent à le vider). Une réflexion est donc engagée avec le SMMAR afin de créer une échancrure dans le barrage.
Celle-ci permettrait au plan d'eau de se vider l'hiver de ses alluvions, lors des crues. En été, des batardeaux mobiles permettraient la constitution d'une réserve d'eau destinée à l'arrosage, mais aussi à la défense contre les incendies ou à l'alimentation en eau du bétail. Enfin, ouvrir le barrage permettrait de reconstituer la continuité écologique du cours d'eau
- Borne de recharge des véhicules électriques : le Syaden ayant annoncé que désormais, l'installation d'une borne sera gratuite pour les communes en ayant fait la demande, le projet va être relancé.